

N° 1/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 1/2023

Objet : LANCEMENT DE PROCÉDURE D'UN ACCORD-CADRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CÂBLAGE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le Président expose :

Considérant que ce marché concerne la réalisation de travaux de câblage de communications électroniques à exécuter sur le territoire des communes de la concession de distribution publique d'électricité de la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes.

Considérant que l'échéance de l'accord cadre en vigueur est fixée au 31/01/2024.

Le Président propose de lancer un nouvel accord-cadre selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure formalisée
- Min : 250 000€ et maxi : 800 000€ à valoir sur la durée du marché
- 1 an reconductible trois fois à compter du 1^{er} février 2024

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 2/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 2/2023

Objet : LANCEMENT DE PROCÉDURE D'UN ACCORD-CADRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DES COMMUNES URBAINES

Le Président expose :

Considérant que ce marché concerne la réalisation d'études et travaux d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux neufs d'éclairage public sur le secteur géographique des communes urbaines du département des Ardennes.

Considérant que l'échéance de l'accord cadre en vigueur est fixée au 31/12/2023.

Le Président propose de lancer un nouvel accord-cadre selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure formalisée
- 1 an reconductible trois fois à compter du 1^{er} janvier 2024
- Min : 1 500 000€ et maxi : 5 000 000€ à valoir sur la durée du marché

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 3/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 3/2023

Objet : CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 2°,

Considérant que les besoins et l'organisation de la FDEA nécessitent un renfort de personnel,

Le Président propose de créer deux emplois permanents à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer les fonctions d'agent de maintenance à compter du 01 mars 2023.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, des cadres d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise au grade d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, d'Agent de Maîtrise ou d'Agent de Maîtrise Principal.

Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels relevant de la catégorie C conformément à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique qui permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, de recruter un contractuel sur tout emploi permanent.

Les agents contractuels seront alors recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale maximale de 3 ans.

Le recrutement des agents contractuels sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, d'Agent de Maîtrise ou d'Agent de Maîtrise Principal du cadre d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par les agents contractuels ainsi que leur expérience.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de créer deux emplois permanents à temps complet (35/35^{ème}) de catégorie C de la filière technique, des cadres d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise au grade d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, d'Agent de Maîtrise ou d'Agent de Maîtrise Principal pour exercer les fonctions d'agent de maintenance.

N° 3/2023

Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Autorise, dans l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions, le Président à recruter des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

Précise que les contrats seront d'une durée initiale maximale de 3 ans renouvelable expressément.

Précise que la rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, d'Agent de Maîtrise ou d'Agent de Maîtrise Principal du cadre d'emplois des Adjoints Techniques ou des Agents de Maîtrise.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la FDEA.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE


**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 4/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 49
Nombre de Membres excusés : 11
Nombre de Membres absents : 26
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 4/2023

Objet : ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT

Le Président expose :

Afin d'anticiper l'arrivée d'une troisième équipe, d'agrandir la zone dédiée au stockage des matériels et à l'entreposage des véhicules de maintenance de l'éclairage public, il est nécessaire de construire un nouveau bâtiment.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 à L.2241-7,

Considérant qu'une parcelle d'environ 3500 m² est vendue au prix de 15 € le m² par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole,

Le Président propose d'engager une procédure d'acquisition pour ce terrain.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'engager la procédure d'acquisition de terrain pour la parcelle susmentionnée

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la FDEA.

Autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'achat, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 5/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 5/2023

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

Après lecture et étude du compte administratif de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
RESULTATS REPORTES		2 126 607,35	3 204 062,45		3 204 062,45	2 126 607,35
OPERATION DE L'EXERCICE	4 006 297,05	6 973 969,51	10 954 077,78	12 564 672,63	14 960 374,83	19 538 642,14
TOTAUX	4 006 297,05	9 100 576,86	14 158 140,23	12 564 672,63	18 164 437,28	21 665 249,49
RESULTATS DE CLÔTURE		5 094 279,81	1 593 467,60	001D		3 500 812,21
RESTES A REALISER			5 037 252,77	5 666 421,20	5 037 252,77	5 666 421,20
TOTAUX CUMULES			19 195 393,00	18 231 093,83	23 201 690,05	27 331 670,69
RESULTATS DEFINITIFS			964 299,17	1 068	002R	4 129 980,64

Monsieur Luc LALLOUETTE quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Président étant sorti, conformément à la loi, Monsieur DEPUSET Marc, Vice-Président, fait voter le Compte Administratif 2022.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve le compte administratif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 6/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 6/2023

Objet : COMPTE DE GESTION 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le Comité Syndical est invité à s'assurer que le Comptable des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopte et déclare le compte de gestion présenté pour l'exercice 2022 par Monsieur Didier LAURENT, Comptable Public du service de gestion comptable Charleville-Mézières-Sedan et Receveur de la FDEA, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, identique au compte administratif 2022 et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 7/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 7/2023

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir pris connaissance et approuvé le Compte Administratif de la FDEA sur l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022,

Vu l'excédent de fonctionnement 2022, d'un montant de **5 094 279,81 €**, constaté à la clôture du Compte Administratif du budget de la FDEA,

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 967 672,46
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 126 607,35
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 094 279,81
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 593 467,60
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	629 168,43
Besoin de financement F. = D. + E.	964 299,17
AFFECTATION = C. = G. + H.	5 094 279,81
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	964 299,17
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	4 129 980,64
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

N° 7/2022

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Affecte le résultat du budget de la FDEA comme indiqué ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 8/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 8/2023

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président présente et fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2023,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

Investissement

Dépenses :	23 543 388,70 €
Recettes :	23 543 388,70 €

Fonctionnement

Dépenses :	11 029 485,14 €
Recettes :	11 029 485,14 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 9/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 9/2023

Objet : DÉCLASSEMENT ET RÉTROCESSION D'UN BIEN DE LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

Le Président expose :

Afin de mettre en conformité une situation historique sur la place d'Alsace-Lorraine, la Ville de SEDAN souhaite récupérer et exploiter trois câbles basse tension. Ils sont situés en aval d'un comptage et alimentent des coffrets forains fixes directement depuis le poste de transformation.

Considérant que ces trois câbles se trouvent sur le domaine public de la Ville de SEDAN et font actuellement partie des ouvrages de distribution publique concédés par la FDEA à Enedis, qui a seul le droit d'en faire usage en application de l'article 3 du cahier des charges de concession du 04 septembre 2019,

Vu qu'une fois déclassés, ils constitueront un bien de retour en application de l'article 13 de ce même cahier des charges et pourront être cédés après accomplissement des formalités nécessaires,

Le Président propose d'engager une procédure de déclassement et de rétrocession des trois câbles à la Ville de SEDAN et de l'autoriser à signer la convention tripartite.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'engager la procédure de déclassement et de rétrocession selon les dispositions susmentionnées.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

<u>Nombre de membres en exercice</u>	: 86
<u>Nombre de membres présents</u>	: 49
<u>Nombre de Membres excusés</u>	: 11
<u>Nombre de Membres absents</u>	: 26
<u>Nombre de procurations</u>	: 4
<u>Nombre de votants</u>	: 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 10/2023

Objet : LANCEMENT DE PROCÉDURE D'UN MARCHÉ POUR LE CONTRÔLE DES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PCRS DE LA FDEA

Le Président expose :

Considérant que le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le Département des Ardennes est en cours d'élaboration par la FDEA,

Considérant que le PCRS permet :

- D'améliorer la précision du repérage des réseaux, et ainsi prévenir les risques d'accidents,
- De partager un fond de plan unique, fiable et normalisé,
- De mutualiser les coûts de collecte des informations pour chacun des acteurs,
- D'optimiser les échanges entre les acteurs (collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages, entreprises de travaux)

Considérant qu'il convient de réaliser le contrôle des différentes étapes de réalisation et de restitution du PCRS,

Considérant qu'il convient de recruter une entreprise spécialisée dans ce domaine,

Le Président propose de lancer un marché selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure adaptée
- 3 ans fermes à compter de la date de notification du marché ou à défaut du 1^{er} avril 2024
- Min : 60 000€ et maxi : 90 000€ à valoir sur la durée du marché

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 07 FÉVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 86
Nombre de membres présents : 49
Nombre de Membres excusés : 11
Nombre de Membres absents : 26
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 53

Le comité syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le sept février deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

COMMUNES URBAINES : AFRIBO Joseph – BECARD Nicolas – BECKRICH Hervé – BONNE Francis – CORNET David – COTRELLE Bruno – DESIRONT Gérard – DESPAS Gérard – DUBOIS Jean-Pierre – FLAHAUT Jean-Luc – GILLE Daniel – JALLET Yannick – KOCIUBA Michel – LEROUX Didier – LUCE Jacques – MARY Guy – NIVOIX Gaëtan – PETROTTI Antoine – POIROT Jean-Paul – SOBOTA Pascal

SECTEUR NORD OUEST : LAMBLLOT Thierry – BURIDANT David – GHEZA Jacky – GRABOWECKI Fabien – HUBERT Thierry – KUDLA Thierry – LATOUR Alain – NORMAND Michel – SCOLARI José

SECTEUR SUD EST : DEPUSET Marc – LAURENT CHAUVET Pierre – LOBIDEL Alain – PONCELET Francis

SECTEUR SEDAN : HIBLOT Olivier – BEAUDA Marie-Antoinette – PETITPAS Denis – PIERRE Jacqueline

SECTEUR OMONT : ETIENNE Teddy – DECOBERT Philippe – GOBERT François – HAUTCOEUR Gérard – RENVOY Jean-Pierre

SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT : MALVAUX André – LEGUAY Mireille – PIEROT Chantal – THOUMINE Bernard

SECTEUR AISNE ET PORCIEN : CHARLIER Sébastien

SECTEUR VALLÉE DE LA MEUSE : LALLOUETTE Luc – MICHEL Gilles

Absents excusés : 11

BALAVOINE Roger – BOUCHAT Jean-François – DANNEAUX Dominique – DUMANGE Dominique – DEDION Bruno – JACQUES Hugues – JUBEAUX Laurent – LEPAGE Anaïs – LIEBEAUX André – PETITQUEUX Dimitri – REGNAULT DE MONTGON Inès

Absents : 26

AUBERT Denis – BARREDA Jean-Marie – COLA Daniel – DENIS Frédéric – DESIMEUR Jérôme – DUPUIS Thierry – BINET Denis – BISSEUX Bruno – BOUCHER Joël – DEMEUSY Serge – DURBECQ Daniel – MOZET Yves – JEUNESSE Steve – BOURGUIN Michel – MARCHAND Yvon – OURY Jean-Pol – MUCCILLI Joseph – NOEL Jérôme – ORTILLON Jean-Claude – PAPIER Anne – PREVOTEAUX François – RAGUET Jean-Paul – PENEL Chantal – RENOLLET Hubert – VUIBERT Pierre – WAFFLARD Dominique

Procurations : 4

M. JUBEAUX Laurent à M. THOUMINE Bernard
M. DANNEAUX Dominique à M. MALVAUX André

M. DUMANGE Dominique à M. DEPUSET Marc
M. LIEBEAUX André à M. LAMBLLOT Thierry

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 11/2023

Objet : LANCEMENT DE PROCÉDURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE STOCKAGE ET D'UN GARAGE

Le Président expose :

Considérant que la FDEA, dans le cadre de sa compétence éclairage public, programme la construction d'un nouveau bâtiment à destination de garage et de stockage,

Vu les missions à réaliser :

- Etudes préliminaires
- Avant-Projet Sommaire
- Avant-Projet Définitif
- Dossier de demande de permis de construire
- Projet de conception générale
- Dossier de consultation des entrepreneurs
- Mise au point des marchés de travaux
- Visa des études d'exécution
- Direction de l'exécution des contrats de travaux
- Assistance aux opérations de réception des travaux
- Dossier des ouvrages exécutés

Considérant qu'il convient de procéder au recrutement d'un maître d'œuvre pouvant mener à bien cette opération,

Le Président propose de lancer un marché public.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Président à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 17 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de Membres excusés : 2
Nombre de Membres absents : 2
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 12

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le dix-sept mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – MALVAUX André – DEPUSET Marc – LAMBLLOT Thierry – HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – THOUMINE Bernard – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – DUPUY Jérémy

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 12/2023

Objet : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE PETIT MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (2023 04 MATERIEL EP FDEA)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Dans le cadre de ses activités liées à l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes, la FDEA procède à l'achat de matériels électriques nécessaires au bon fonctionnement du service en régie « entretien d'éclairage public » (ampoules, drivers, fusibles...).

Actuellement la FDEA n'a pas de marché pour ce type d'achat.

Un nouvel accord-cadre en procédure adaptée a donc été lancé le 20 février 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 20 février 2023, selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure adaptée
- 2 ans fermes à compter du 1^{er} avril 2023
- Mini 150 000€ et maxi 214 000€ à valoir sur la durée du marché

La remise des plis a été fixée au 10 mars 2023 à 12h00.

2 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer cet accord-cadre au candidat arrivé en tête, à savoir :

CGED SAS – SONEPAR France DISTRIBUTION SAS
Agence : 13 ROUTE DE WARNECOURT – 08000 PRIX-LES-MEZIERES
Siège : 97 RUE PARMENTIER – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

LUC LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 13/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 17 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de Membres excusés : 2
Nombre de Membres absents : 2
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 12

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le dix-sept mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – MALVAUX André – DEPUSET Marc – LAMBLLOT Thierry –
HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – THOUMINE Bernard – AFRIBO Joseph –
NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – DUPUY JérémY

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 13/2023

Objet : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF À L'ACHAT DE TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (2023 03 TRANSFOS FDEA)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

La FDEA Autorité Concédante Départementale des réseaux de distribution publique d'énergie électrique dans les Ardennes, a dans ses compétences l'installation d'équipements électriques présentant un intérêt commun à l'ensemble de ses adhérents. A ce titre la FDEA achète des transformateurs destinés à équiper les postes HT/BT construits dans le cadre de l'électrification rurale des Ardennes.

Actuellement la FDEA n'a pas de marché pour ce type d'achat.

Un nouvel accord-cadre en procédure adaptée a donc été lancé le 20 février 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marchés-securises.fr le 20 février 2023, selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure adaptée
- 2 ans fermes à compter du 1^{er} avril 2023
- Mini 120 000€ et maxi 214 000€ à valoir sur la durée du marché

La remise des plis a été fixée au 10 mars 2023 à 12h00.

5 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer cet accord-cadre au candidat arrivé en tête, à savoir :

TRANSFIX,
lieu-dit « La Chaberte »
83130 LA GARDE
(CS 10588 – 83041 TOULON CEDEX 9)

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
LUC LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28

N° 14/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 17 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de Membres excusés : 2
Nombre de Membres absents : 2
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 12

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le dix-sept mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – MALVAUX André – DEPUSET Marc – LAMBLLOT Thierry – HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – THOUMINE Bernard – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – DUPUY Jérémy

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 14/2023

Objet : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF AU CONTRÔLE DES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PCRS DE LA FDEA (2023 01 CONTROLEPCRS FDEA)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

La FDEA est en cours d'élaboration d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le Département des Ardennes. Le PCRS permet :

- D'améliorer la précision du repérage des réseaux, et ainsi prévenir les risques d'accidents,
- De partager un fond de plan unique, fiable et normalisé,
- De mutualiser les coûts de collecte des informations pour chacun des acteurs,
- D'optimiser les échanges entre les acteurs (collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages, entreprises de travaux)

Un marché visant à contrôler les différentes étapes de réalisation et de restitution de ce PCRS a donc été lancé le 20 février 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 20 février 2023, selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande
- En procédure adaptée
- 3 ans fermes à compter du 1^{er} avril 2023
- Mini 60 000€ et maxi 90 000€ à valoir sur la durée du marché

La remise des plis a été fixée au 10 mars 2023 à 12h00.

5 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer cet accord-cadre au candidat arrivé en tête, à savoir :

**ATGT GEOMETRE EXPERT
2 RUE DE LA MARE A TISSIER
91280 SAINT PIERRE DU PERRY**

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT,

LUC LALLOUETTE

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

Zone le Pêcher

08440 LUMES

Tél. 03.24.59.45.28

N° 15/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DES ARDENNES**

BUREAU SYNDICAL DU 17 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de Membres excusés : 2
Nombre de Membres absents : 2
Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 12
abstentions : 0
oppositions : 0
approbations : 12

Le Bureau Syndical, dûment convoqué par courriel individuel en date du six mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège de la Fédération à LUMES au nombre prescrit par la loi, le dix-sept mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Luc LALLOUETTE, Président.

Présents : Mmes et MM. les Délégués et Suppléants :

LALLOUETTE Luc – CHARLIER Sébastien – MALVAUX André – DEPUSET Marc – LAMBLLOT Thierry – HIBLOT Olivier – FLAHAUT Jean-Luc – KOCIUBA Michel – THOUMINE Bernard – AFRIBO Joseph – NORMAND Michel – RENVOY Jean-Pierre

Absent excusé : 2

ETIENNE Teddy – DUPUY JérémY

Absents : 2

PREVOTEAUX François – NOEL Jérôme

Procurations : 0

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Marc DEPUSET

N° 15/2023

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL À USAGE DE GARAGE ET DE STOCKAGE SUR LE SITE DE LA FDEA (2023 02 MOBATIMENT FDEA)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code des marchés publics.

Vu la délibération n°19/2020 du Comité Syndical.

Le Président expose :

Dans le cadre de sa compétence éclairage public, la FDEA programme pour 2023 la construction d'un nouveau bâtiment à usage de stockage et de garage.

Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre.

Un marché a donc été lancé le 20 février 2023.

L'avis public d'appel à la concurrence a été émis au JAL (Matot Braine) et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation marches-securises.fr le 20 février 2023.

La remise des plis a été fixée au 10 mars 2023 à 12h00.

3 offres ont été déposées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'attribuer cet accord-cadre au candidat arrivé en tête, à savoir :

SELARL TDA
29, Rue Chanzy
51100 REIMS

Autorise Monsieur le Président à signer les actes d'engagement, tous les documents afférents et à prendre toutes les mesures administratives et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT,
Luc LALLOUETTE



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES**
Zone le Pêcher
08440 LUMES
Tél. 03.24.59.45.28